

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Voie Lyonnaise n°11 : le bilan de concertation et le programme des travaux approuvés pour le tronçon rue de Bonnel – rue du Dauphiné

La Métropole poursuit le développement de son réseau de pistes cyclables sécurisées avec le tracé de la Voie Lyonnaise n°11 qui reliera le centre de Lyon à Chassieu en 2026, puis s'étendra à l'ouest en direction de Craponne à l'horizon 2030. Elle traversera le 3^{ème} arrondissement de Lyon. **Le bilan de concertation concernant ce tronçon au cœur de Lyon a été validé ce lundi en commission permanente de la Métropole de Lyon.**

La concertation sur le tronçon de la VL11 dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon a débuté en juin 2023 et concernait les modalités d'aménagement pour le tracé de la Voie Lyonnaise n°11 (du carrefour quai Augagneur/rue de Bonnel au carrefour rue du Dauphiné/avenue Lacassagne). **Les objectifs poursuivis étaient de fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics, permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue, optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter. La Métropole de Lyon a aussi impliqué les acteurs du secteur dans la définition du projet.**

Impacts sur les livraisons, accès aux Halles Paul Bocuse, stationnement, accès pompiers, dessertes des établissements scolaires et des hôtels : **tous ces sujets ont été évoqués lors de nombreuses entrevues.** Grâce aux avis émis par les acteurs du secteur, la concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement de la Voie Lyonnaise n°11 entre la rue de Bonnel et la rue du Dauphiné. Au total, ce sont 86 contributions sur le tracé qui ont été émises et qui ont nourri les discussions.

Le projet est en cours d'études de maîtrise d'œuvre pour affiner le projet en fonction des retours de la concertation. L'objectif est d'intégrer au mieux les contraintes de fonctionnement des hôtels, des restaurants, des halles Paul Bocuse, mais aussi d'avoir une attention forte sur la sécurité des différents usagers : piétons, cyclistes, véhicules particuliers, livreurs, cars et transports en commun.

Les travaux seront réalisés par phase et débuteront du côté de la rue de Bonnel à partir de fin 2024 / début 2025.



Perspective de la Voie Lyonnaise n°11 sur la rue de Bonnel

Service Presse - Métropole de Lyon

Louis-Marie Le Noc

lmleoc@grandlyon.com

04 26 99 34 27 – 06 19 94 77 71